

Fusion-Absorption : Régimes Santé et Prévoyance

Délai d'harmonisation • Options • Étapes clés • Points de vigilance

■ Cadre juridique

Art. L.1224-1 C. trav. : Transfert automatique des contrats de travail | **Art. L.2261-14 C. trav.** : Mise en cause des accords collectifs (survie 15 mois max) | **Jurisprudence** : Maintien des avantages individuels acquis (AIA) si pas d'accord de substitution

■ Délai de survie : 15 mois maximum

Jour 0	3 mois	12 mois	15 mois max
Opération réalisée Mise en cause	Préavis légal (si applicable)	Délai de survie Négociation	Fin de survie Harmonisation obligatoire

■ 4 options d'harmonisation

Option	Description	Avantage	Vigilance
1. Extension régime absorbant	Appliquer le régime de l'absorbante à tous	Simplicité, un seul régime	Vérifier si pas moins favorable
2. Nouveau régime	Négocier un accord créant un régime harmonisé	Adaptation, équité	Temps de négociation, coût
3. Maintien temporaire	Garder 2 régimes pendant la survie	Pas de changement brutal	Complexité de gestion
4. Alignement favorable	Retenir les meilleures garanties des deux	Satisfaction salariés	Coût plus élevé

■ 6 étapes pratiques

1	2	3	4	5	6
Audit régimes existants	Analyse comparative	Choix stratégie	Négociation formalisation	Gestion contrats	Communication salariés

■ 6 erreurs à éviter

■ Harmoniser avant 15 mois sans accord	■ Imposer un régime moins favorable	■ Oublier de consulter le CSE
■ Négliger les préavis des contrats assurance	■ Omettre les formalités DSN	■ Mal communiquer aux salariés

À retenir : Les accords de l'entreprise absorbée survivent **15 mois max**. Pendant ce délai, négociez un accord de substitution ou les salariés conserveront leurs **avantages individuels acquis**. Consultez le CSE, informez les salariés, remettez les nouvelles notices d'information.

Vous préparez une restructuration ? BL ASSUR vous accompagne : audit des régimes, analyse comparative, négociation assureurs, mise en conformité.

Contact : 01 86 90 08 99 • contact@bl-assur.fr • www.bl-assur.fr